

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 27 janvier 2014

Question écrite urgente

Relogement des forains à la Bécassière : des malfaçons apparaissent déjà !

En date du 19 novembre 2010, le Grand Conseil a voté le PL 10673 par 70 oui (unanimité des votants), ouvrant un crédit d'investissement de 12 777 000 F pour l'aménagement des terrains de la Bécassière permettant ainsi le relogement des forains et des gens du voyage. Pour mémoire, le site du Molard, mis à disposition par l'Etat de Genève en 1966, ne répondait plus à l'utilisation qui en était faite.

Les ayants droit pourront ainsi déménager du site du Molard à Versoix sur le site de la Bécassière dans la même commune, censé offrir des conditions d'accueil dignes, à l'abri des dangers naturels notamment.

Les travaux ont duré plus d'une année. L'inauguration officielle a eu lieu en septembre 2012 par le Conseil d'Etat en présence de M^{me} Michèle Künzler et de M. François Longchamp, des député(e)s du Grand Conseil ainsi que des autorités de la commune de Versoix.

Le chantier a pris fin il y a une grosse année et un certain nombre d'anomalies, de malfaçons et de problèmes apparaissent déjà !

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Comment se fait-il que le drainage du terrain n'ait pas été fait avant le début des travaux ?*
- 2) Comment se fait-il que le goudron soit fissuré en plusieurs endroits, que de la mousse apparaisse et que de l'eau s'y infiltre ?*
- 3) Comment se fait-il qu'il faille remplacer tous les candélabres et modifier les alimentations électriques du site ?*
- 4) Quelles sont les responsabilités ?*

5) *Qui paie les travaux de réfection et de remplacement des zones abîmées et/ou du matériel défectueux ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.